

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-411 DU 19 SEPTEMBRE 1996

Chargeant Monsieur Théophile N'DA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale de l'intérim de Monsieur Sévérin ADJOVI, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale pour compter du 19 Septembre 1996

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 18 Avril 1996 portant composition du Gouvernement

DECRETE:

Article 1er : Pour compter du 19 Septembre 1996, Monsieur Théophile N'DA, Ministre de l'Intérieur de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur Sévérin A D J O V I.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 Septembre 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MISAT 4 MDN 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1